

AFFAIRE N° 26.4. - Marché de gré à gré d'un montant de 4 544 613 Frs CFA à passer avec la SOCIETE BOUREON LUMIERE pour la réalisation de la 5ème tranche des travaux d'installation d'une signalisation lumineuse à certains carrefours urbains.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 4 544 613 Frs CFA pour la réalisation de la 5ème tranche des travaux d'installation d'une signalisation lumineuse aux carrefours suivants :

- carrefour boulevard Lancastel et allée Bonnier ;
- carrefour route Daabasayns et CD 44 ;
- carrefour rues Maréchal Leclerc et Butor.

Les crédits afférents à cette dépense sont prévus au budget de 1970, au chapitre 901, article 2 303-17.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
Saint-Louis, le 9 novembre 1970.

*Pour le Maire*  
Le Secrétaire Général  
M. Telleu

*Pour copie certifiée conforme*  
Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Verpeaux